



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 13/03/2023

N/Réf. : BXL21165\_705\_PUN  
Gest. : BDG  
V/Réf. : 2043-0546/06/2023-005PR  
Corr: Pierre Bernard  
NOVA : 04/PFU/1891831

**BRUXELLES. Rue du Marché aux Herbes, 50**  
(= Ensemble de maisons traditionnelles classées + zone tampon Unesco/ Inventaire)  
**PERMIS UNIQUE : Rafraîchir le pignon classé avec incorporation de rejets d'eau en zinc et reconstitution de décors.**  
**Demande de BUP – DPC du 22/02/2023**

**Avis conforme de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 22/02/2023, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 08/03/2023, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (©Brugis), relevé de la façade par l'architecte Malfait en 1915 et vue actuelle du bien (extr. du dossier de demande)

La maison sise au n°50 de la rue du Marché aux Herbes fait partie de l'ensemble classé composé de maisons traditionnelles, à savoir l'enfilade des maisons n°s 22, 24, 26, 28, 30, 34, 36, 42, 44, 46, 48 et 50, rue du Marché aux Herbes et n°1-3, rue de la Fourche. Le classement porte sur les « façades à rue et arrières, les toitures, les structures portantes d'origine, les charpentes, les caves et tous les éléments intérieurs d'origine de ces maisons ».

**CONTEXTE**

Située à l'angle de la petite rue des Bouchers, la maison n°50 termine l'enfilade classée. Reconstituée après le bombardement de 1695, elle compte trois niveaux sur trois travées, rythmées par des pilastres

1/4

colossaux, sous une bâtière de tuiles limitée par un pignon débordant. La façade latérale est ponctuée d'ancres en I ou en forme de fleur de lys au dernier niveau.

Plusieurs transformations sont à noter, notamment les suivantes:

- le rez-de-chaussée commercial a été modifié à plusieurs reprises, notamment en 1836, 1979, d'après les TP conservés aux Archives de la Ville de Bruxelles;
- au 19<sup>e</sup> s., le pignon, originellement à volutes, dans l'esprit de celui de la maison voisine n°48, a été transformé en pignon à rampants droits. Les décapages en façade ont permis de voir la mise en œuvre modifiée des briques (cfr *Etude archéologique des maisons n°48 et n°50*, 2012). Une suite de quatre trous de boulin anime la base du pignon ;
- 1930 : la charpente a brûlé et a été remplacée;
- une restauration générale de l'enveloppe extérieure date des années 2011-12 (décapage et enduit, nouvelles menuiseries...). Le réaménagement de l'intérieur a été réalisé dans le cadre d'une opération plus large impliquant 8 immeubles.



A g. et au centre : lors du décapage de la façade, le relevé des matériaux (format des briques) a permis de constater les différentes maçonneries : pignon originel et transformations du 19<sup>e</sup> s. (relevé et photo ©DPC/ Urban)

A dr. : rue du Marché aux Herbes, 48 et 50 : le pignon du n°50 devait présenter à l'origine une richesse décorative peut-être proche de celle du n° 48 voisin (©DPC/ Urban)



A g. : haut du pignon : situation actuelle et référence voisine (n°48) pour reconstituer les décors et les capots en zinc

Au centre et à dr. : état de la peinture (extr. du dossier de demande)

## DEMANDE

La maison ayant déjà été restaurée il y a une dizaine d'années, les travaux projetés portent sur des points précis : l'amélioration de l'égouttage de la façade, de façon à éviter les traces noires, et sur des mesures d'entretien. Ils se déclinent comme suit :

1. En partie haute du pignon : reconstitution d'éléments de décor en corps d'enduit à la chaux, avec pose d'une protection supérieure en zinc de type capot avec bourrelet pour rejet d'eau, afin d'éviter les trainées noires dues aux intempéries :
  - ajout de deux archivoltes en doucine au-dessus des oculi : restitution de ce qui existait, sur base des vestiges des bandeaux de briques surmontant les oculi, relevés lors du décapage du pignon ;

- ajout d'une archivolte en doucine au-dessus de la baie axiale : création d'un élément sans trace archéologique mais historiquement et architecturalement cohérent ;
  - ajout de deux chapiteaux de type « toscan » en tête des deux petites pilastres de côté : création d'un élément sans trace archéologique mais historiquement et architecturalement cohérent.
2. Fourniture et pose de couvertines en zinc sur la frise séparant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages.
3. Mesures d'entretien :
- aux étages en façade avant : décapage complet de la peinture à la chaux vu les problèmes d'adhérence et de coulées noires, remise en peinture dans la teinte actuelle ;
  - remise en peinture des trous de boulin ;
  - châssis en bois, remplacés en 2012 : décaper les rejets d'eau abîmés, repeindre avec un primer et deux 2 nouvelles couches de finition ;
  - façade latérale sise petite rue des Bouchers : son état général est correct, à l'exception d'une zone sous le coude de la descente d'eau : retouche locale de l'enduit et remplacement du coude de la descente d'eau.



Elévations actuelle et projetée de la façade avant (extr. du dossier de demande)

## AVIS

La Commission émet un **avis conforme favorable sous certaines conditions**.

En effet, les propositions visent d'une part, à restituer certains détails et décors et d'autre part, à assurer que la façade soit préservée de manière durable. Les raisons techniques justifiant les dégradations constatées actuellement sont fondées et la comparaison avec le bâtiment voisin permet de visualiser l'intégration de rejets d'eau sans peu d'impact patrimonial et l'amélioration conséquente (pas de coulées/trainées plus foncées). Même s'il y a des finitions créées, elles sont simples, plausibles, s'harmonisent avec la façade et offrent donc une option cohérente afin de protéger les finitions de la façade et garantir leur durabilité.

Concernant la mise en œuvre de ces mesures, l'Assemblée émet cependant les conditions suivantes :

- bien utiliser des crochets en inox et non en acier galvanisé ;
- les extrémités des archivoltas doivent présenter un retour de moulure à 90° vers le mur au lieu de s'interrompre de manière abrupte ;
- il est prévu le décapage complet de la couche de finition de l'enduit et l'application d'une peinture à base de silicates. Ce programme d'intervention devrait faire l'objet d'un mock-up, ou d'une « travée-témoin », afin de soumettre à l'approbation de la DPC la technique de décapage et de vérifier la compatibilité des produits mis en œuvre. Ce mock-up permettra aussi de valider les teintes mises en œuvre ;
- l'épaisseur des rejets en zinc devrait faire l'objet d'une vérification, à savoir que l'élément doit être suffisamment rigide mais également souple pour être pliable. Peut-être faut-il privilégier le plomb pour les pièces courbes ? Ce point est à discuter avec la DPC ;
- le traitement des peintures des châssis se limite surtout au rejet d'eau (nez). Cependant, ce traitement pourrait être appliqué au droit des montants s'il s'avère pertinent et/ou nécessaire ;



- les oculi du n°50 étaient coiffés de trois rangs de briques de largeur différente. Autrefois en saillie, ces briques formaient l'ébauche de la moulure (ici, une archivolte) dont le profil était tiré à la chaux. Lors de la restitution de ces rangées de briques, la CRMS demande de garder les rangs de briques encore en place, afin de préserver ces vestiges archéologiques encore présents sur la façade.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [pbernard@urban.brusse](mailto:pbernard@urban.brusse) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be)